

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS448

présenté par

Mme Grandjean, rapporteure et Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 10, après le mot :

« infirmier »,

insérer les mots :

« de santé au travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.